



0288 - - - - - 09 AVR 2026  
DECISION N° \_\_\_\_\_ /D/ MINSANTE/SG/ DEP/CEPS-BID/STGC/PRESYNATS DU  
PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT  
N° D13-213/ASMI/MINSANTE /DEP/CEPS-BID/ STGC/SGN DU 24/6/2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
CONSULTANT INDIVIDUEL LOCAL POUR LA FORMATION DE 242 BIOLOGISTES EN TRAITEMENT DU SANG  
ET 14 HYGIÉNISTES EN GESTION DES DÉCHETS DE TRANSFUSION SANGUINE DANS LE CADRE DU PROJET  
DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (PRESYNATS)

## LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Vu La Constitution;
- Vu Les Accords des financements entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Islamique de Développement dans le secteur santé (2CM096/097/098 du 10 Septembre 2017 pour le Projet de Renforcement du Système National de Transfusion Sanguine (PRESYNATS)
- Vu La Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances Publiques ;
- Vu La Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu Le Décret N°2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la santé Publique,
- Vu Le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2019/001 du 4 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2019/002 du 4 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu L'Avis à Manifestation d'Intérêt D13-213/ASMI/MINSANTE /DEP/CEPS-BID/ STGC/SGN du 24/6/2025
- Vu La lettre N° 0015/L/CSPM/CEPS-BID du 31/10/2025 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès de la CEPS-BID portant avis favorable du projet de contrat.
- Vu La lettre N° 0251/L/MINMAP/CCCM-SPI/2025 du 18/11/2025 du President de la Commission Centrale de contrôle des Marchés de services et de prestations intellectuelles portant avis favorable du projet de contrat
- Vu L'Avis de non-objection de la Banque Islamique de Développement (BIsD) N° RHA/CMR1002/0402/2026 du 4 Février 2026 de négocier un contrat avec Dr Tagu Jean Pierre,
- Vu La lettre d'invitation N° 000923/LI/MINSANTE/SG/DEP/ CEPS-BID/STGC/PRESYNATS/SGN du 19/11/2025 de soumettre des propositions techniques et financières adressée à Tagu Jean Pierre
- Vu Les propositions technique et financière du Dr Tagu Jean Pierre déposés le 20/11/2025
- Vu Le procès-verbal de négociation de contrat du 10 Février 2026 avec Dr Tagu Jean Pierre
- Vu L'Avis de non-objection de la Banque Islamique de Développement (BIsD) RHA/CMR1002/DGCP-1813/183256/2026 du 12 Mars 2026 du projet de contrat avec Dr Tagu Jean Pierre.

### DECIDE :

Article 1 : Le Contrat pour la formation de 242 biologistes en traitement du sang et 14 hygiénistes en gestion des déchets de transfusion sanguine dans le cadre du Projet de Renforcement du Système National de Transfusion Sanguine (PRESYNATS) est attribué ainsi qu'il suit :

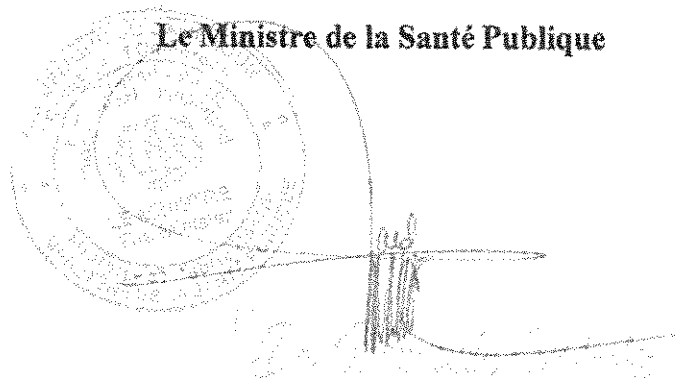
Attributaire	Montant Hors taxes	Montant Toutes taxes comprises	Délai d'Exécution
Dr TAGU JEAN PIERRE	Quatre-vingt-quatorze millions sept cent vingt mille (94,720,000) Fcfa	Cent douze millions neuf cent cinquante-trois mille six cent (112,953,600) Fcfa toutes taxes	Six (6) Mois

**Article 2 :** Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Coordinateur National de la Cellule d'Exécution des Projets Santé financés par la Banque Islamique de Développement (CEPS-BID) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée suivant la procédure en vigueur et communiquée partout où besoin sera. /-

**Copie :**

- MINMAP ;
- DEP/MINSANTE ;
- ARMP ;
- CSPM-CEPS-BID ;
- Chrono/Archives.

**Le Ministre de la Santé Publique**

The image shows a circular official seal of the Ministry of Health, partially overlapping a handwritten signature. The seal contains text in French, including 'LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE' and 'RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE'. The signature is written in dark ink and appears to be 'D. A. ...'.